Bientôt chez vous : le nouveau Code de la route

12/10/2008 à 10h52

Le développement accéléré des infrastructures routières (échangeurs futuristes, tunnels, toboggans, voies rapides…, quadruples voies) impose un bref rappel des règles de la conduite automobile en ville et à la campagne.

EN VILLE
A. Chaussée et trottoirs

1. La chaussée est réservée aux véhicules motorisés, aux charrettes, aux troupeaux de vaches, aux moutons, aux vendeurs ambulants.

2. Les trottoirs sont réservés aux vendeuses de mangues et d'arachide, aux préparateurs de café touba, aux réparateurs de voitures (et, consécutivement, aux carcasses des dites voitures), au séchage des briques, au stockage des marchandises diverses. Les véhicules peuvent cependant l'emprunter au cas où la chaussée est encombrée.

3. La rue n'est pas qu'un espace de circulation (ou d'embouteillage) : c'est aussi un marché. Selon la saison et l'arrivage des navires porte-conteneurs, vous y trouverez des guirlandes (Noël), des mouchoirs (prononcer 'moussoirs'), des protège-volants et des enjoliveurs (toute l'année), des portraits de Serigne (Magal/Gamou), des cartes téléphoniques (toute l'année), des dattes (Ramadan), la dernière cassette de Youssou Ndour (une fois par an), des moutons (Tabaski), etc. N'hésitez pas à négocier longuement le prix, celui qui attend derrière vous aurait fait pareil.

B. Priorités

1. Le car rapide a TOUJOURS la priorité

2. En l’absence de car rapide (rare), c’est le taxi qui a priorité.

3. Le piéton n’a JAMAIS la priorité.

4. En cas d’absence de piéton (rare), c’est le deux roues qui n’a pas la priorité.

5. En cas d’absence de car rapide, de taxi, de piéton et de deux roues, c’est le véhicule le plus gros qui a la priorité.

C. Distances de sécurité

1. Ne pas rouler trop près derrière un car rapide au risque de recevoir l’apprenti sur le capot en cas de rupture du train arrière.

2. Ne pas rouler trop près d’un taxi au risque d’emboutir son pare-choc, marqué de ‘Sant Serigne A ou B’ ou ‘A ma mère Anta Ndoye’, en cas de freinage brutal consécutif au ‘PSST’ d’un client.

3. Laisser une distance minimale de 2m50 lorsqu’on double une charrette pour éviter d’exploser la tête du cheval s’il regarde brutalement à gauche.

D. Sens de la marche, intersections

1. Le sens de la marche se fait préférentiellement vers l’avant, mais vous pouvez remonter la bretelle de l’autoroute en marche arrière si vous vous êtes trompé de direction

2. Un feu vert ne signifie pas que vous avez la priorité, il est là à titre indicatif ; regarder à gauche et à droite avant de traverser le carrefour. De toute façon, un feu fonctionnel est un phénomène extrêmement rare.

3. Pour tourner à gauche à un carrefour, emprunter la voie de gauche le plus tôt possible pour raccourcir le trajet et empêcher celui qui vient en face de vous ralentir.

4. D’une manière générale, le côté gauche de la chaussée est toujours en meilleur état que le côté droit. L’emprunter en priorité. 6. Ne pas tenir compte de l’article D4 en cas d’embouteillage : doubler la file de véhicule par la droite, sur le trottoir de préférence, en tenant compte de l’article A2.

5. Les panneaux ‘Stop’, ‘Cédez le passage’ n’ont de sens que si vous avez un petit véhicule. Se référer à l’article B5.

6. Aux intersections embouteillées, s’engager le plus loin possible, par la droite ou par la gauche, pour bloquer le carrefour le plus tôt possible.

E. Signalisation lumineuse et sonore des véhicules

1. Statistiquement, une voiture qui met son clignotant à gauche tourne à 75 % à droite, à 5 % à gauche et va tout droit à 20 % (source : Direction des transports terrestres)

2. Il est indispensable de klaxonner dès qu’un autre véhicule est engagé, veut s’engager ou ne s’engage pas sur la même voie que vous.

3. Il est indispensable de klaxonner la voiture qui est arrêté devant vous au feu rouge AVANT que le feu ne passe au vert.

4. La nuit, rouler en plein phare pour montrer votre détermination au véhicule qui vient en face. 5. Les charrettes n’ont aucune obligation d’avoir une signalisation lumineuse la nuit.

F. Stationnement

1. Le stationnement est libre. Il se fait préférentiellement là où on veut et quand on veut.

2. En cas de panne ou de crevaison, ne pas déplacer la voiture, mais réparer sur place, surtout si on est au milieu d’un carrefour.

EN DEHORS DE LA VILLE

En dehors des agglomérations, les mêmes règles s'appliquent à quelques nuances près.

1. Le camion a TOUJOURS la priorité.

2. En l'absence de camion, c'est le taxi-brousse qui a priorité.

3. En l'absence de camion et de taxi-brousse, les animaux errants ont la priorité.

4. Statistiquement, les ânes restent immobiles au milieu de la chaussée, les chèvres conservent leur direction et vitesse initiales, les moutons et les poules obéissent à la théorie du chaos (trajectoire erratique non prédictible). Source : Direction de l'élevage.

5. L'article D4 (roulez sur la voie de gauche) s'applique en toutes circonstances, surtout au sommet des cotes. 5. Une branche posée au milieu de la route annonce un camion de charbon de bois qui a renversé sa cargaison 500 m plus loin. Ralentir

6. Un parpaing sur le côté de la route annonce une crevasse consécutive à un glissement de terrain dû aux fortes pluies de l'hivernage 2002. Ne pas le déplacer, la direction de la voirie a programmé la réfection de la chaussée (source : Direction de la planification)

7. Dans les villages, les ralentisseurs sont faits pour être évités : les contourner par la droite ou par la gauche en perdant le moins de vitesse possible.

Source : Code de la route sénégalais

Merci à MEMORY ONE